

II - RECOMPOSITIONS TERRITORIALES

Paysanneries d'Afrique noire Entre terre, terroir et territoire

par Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE*

Dans un article de 1993 (Charlery de la Masselière, 1993 b) présentant les travaux des géographes français, parus dans les années 1980 sur le monde rural d'Afrique noire, je concluais que, de ces études, sortait une paysannerie fragmentée, plurielle, sur le seuil d'une rupture sans doute la plus décisive de son histoire et qui échappait à tout schéma prospectif. Dix ans après, est-il possible de tracer quelques orientations majeures sur la façon dont, dans un contexte sinon de crise du moins de transition, groupes et individus redéfinissent leurs activités et leurs rapports aux lieux et aux territoires et, par là, tentent de reconstruire un cadre général de références capable d'assurer la permanence d'un fait paysan sur la nature et les enjeux duquel il convient de s'interroger ?

Il paraît clair que les années 1990 ont connu une accélération des mobilités, entraînant des dérivations multiples de trajectoires individuelles ou collectives à partir d'un modèle de développement colonial et néo-colonial qui n'avait imposé sa rationalité formelle qu'à travers l'occultation des écarts et des inégalités qu'il avait produits. L'invention de la paysannerie s'est inscrite dans un processus de modernisation et de territorialisation de l'agriculture, qui a accompagné la construction de l'État en Afrique. La libéralisation des filières agricoles et la privatisation des structures d'encadrement, mais aussi l'irruption des dynamiques urbaines au cœur même des campagnes remettent en cause les rapports construits autour du radical " terre ". L'espace rural est devenu un espace public, enjeu de stratégies sociales, politiques et économiques contradictoires dans lesquelles se dilue l'identité paysanne. D'où la nécessité de ré-interroger le paradigme " paysan " à partir des désinences, ajoutées au radical " terre ", qui en définissaient les formes. Les critiques apportées de longue date au processus du développement trouvent dans les recherches récentes sur le milieu rural africain, un double écho : soit dans une idéologie " ruralsante ", revitalisant les capacités " traditionnelles " des sociétés rurales à s'autogérer et à

valoriser les ressources locales, soit dans une utopie territoriale " post-moderniste " supposant que des communautés peuvent reconstruire identité et projets communs par l'association d'initiatives localisées, égalitaires ou dissymétriques, juxtaposant territorialités sédentaires et circulatoires, et aptes à re-qualifier, dans le cadre de la compétition mondiale, les caractéristiques spécifiques des espaces ruraux.

La question paysanne demeure donc au cœur d'un débat qui rejoint ici celui tenu par les sociologues entre l'identification d'une " fin des paysans " au Nord et la confirmation d'une " marée paysanne " au Sud (Haubert, 1999). Pour l'Afrique noire, toute synthèse semble prématurée, tant les recherches actuelles s'attachent à démultiplier les études de cas, ce qui témoigne avant tout de l'inanité des grands schémas interprétatifs face à " l'improbabilité " des situations particulières.

I - CRISPATIONS FONCIÈRES ET OUVERTURE DE L'ESPACE PUBLIC

On assiste depuis quelques années au retour des études sur les systèmes fonciers. Comme écrit

*Professeur, Géographe, Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse

dans l'avant-propos de l'ouvrage dirigé par Philippe Lavigne Delville (1998, p. 9), " ...*La question foncière devient cruciale dans la majorité des pays africains. La compétition pour l'accès aux ressources s'accroît sous les effets conjugués de la croissance démographique, du renforcement de l'intégration dans les échanges marchands, de l'extension des superficies cultivées [...], de l'accroissement des fronts pionniers, des migrations interrégionales, de la crise du pastoralisme, de l'emprise croissante des élites urbaine sur les moyens de production en milieu rural, etc.* ". À la lente dégradation des situations locales, aux différents blocages des dynamiques internes, répondent de nouveaux enjeux autour de l'accès au foncier et du contrôle de la terre. Celle-ci apparaît comme le lieu de la re-fondation des identités, le moyen le plus recherché pour répondre à la crise économique, mais aussi dans le cadre du multipartisme et de l'ouverture de l'espace public, l'enjeu de la compétition politique. La pluralité des normes à l'échelle locale interdit toute uniformisation, voire toute cohésion, des législations, et place la négociation au cœur de l'exercice de tous les pouvoirs.

A. La terre comme " tenant et donnant lieu "

Historiquement, c'est à travers la souplesse des droits coutumiers, quelle que soit leur nature, que se définissaient identités individuelles et collectives, hiérarchies sociales et exercice du pouvoir, dans la profondeur et l'ampleur généalogique des groupes de parenté, dans les rapports de genre, dans la succession des générations ou encore dans les relations de clientèle et de gouvernement. On trouve ici le fondement de la valeur patrimoniale de la terre en Afrique noire, qui définit le caractère familial des unités de production sur lesquelles les politiques agricoles ont appuyé le développement agricole. Il n'y a pas de " paysan sans terre ", même si le terme a pu être consacré ici ou là dans la littérature scientifique. Cette valeur patrimoniale se retrouve, en effet, dans le rapport que le " paysan " entretient avec un " pays " alors même qu'il se définit aussi par son insertion dans une société globale. Durant la période de modernisation de l'agriculture, qui elle-même se réfère au modèle colonial et néo-colonial du développement lié à l'extension des cultures de rente, cette logique patrimoniale s'est renforcée mais aussi transformée. L'extension des terres cultivées, au détriment souvent des pâturages, des jachères et des forêts, a permis un nouvel ancrage territorial des populations migrantes, mais aussi des jeunes ou des cadets. Elle a ouvert la voie à de nouvelles identités, survalorisant le statut des hommes et modifiant les rapports de production, à travers la création du statut de

" planteur " (Côte d'Ivoire, Cameroun) ou l'invention du modèle du " petit paysan capitaliste " (Kenya), voire la proclamation ethnique (Bamiléké) (Charlery de la Masselière, 2001). C'est aux droits coutumiers dans leur capacité d'accueil de l'étranger et aux principes de législations nationales dans leur proclamation de " la terre à celui qui l'exploite ", que l'on doit le succès de ce mouvement de ré-affectation des terres dans une logique productiviste. C'est en ce sens que l'on peut dire que la terre *tient lieu* d'identification.

Il faut, toutefois, aller plus loin dans l'analyse de l'évolution de la logique patrimoniale, en considérant que l'on ne peut plus réduire cette question à la gestion des terroirs locaux. Du fait de l'intégration de la paysannerie à la société nationale, les filières de la transmission patrimoniale se sont ouvertes vers d'autres lieux et d'autres activités. La ré-allocation privilégiée des revenus tirés de l'exploitation agricole, dans la scolarisation des enfants par exemple ou dans des activités urbaines, a fait de la gestion du patrimoine le moteur de la mobilité sociale et géographique. C'est par ce processus de " distanciation ", que l'on peut dire que la terre *donne lieu* à de nouvelles initiatives qui débordent le cadre strictement foncier à l'échelle locale.

La crise urbaine et de l'emploi urbain d'un côté, la raréfaction des terres et la baisse des cours des produits de rente d'un autre, réactivent ce double jeu (du " tenant et donnant lieu "), mais dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources. D'un point de vue très pragmatique, la législation consacre le simple droit de chacun à se rattacher à une portion de terre, à partir de laquelle il témoigne d'une identité menacée et/ou tente de reconstruire un champ d'activités sociale et économique. L'indétermination demeure sur les modalités concrètes d'intégration à l'espace et à la société globale, qu'elle soit nationale ou relevant d'autres échelles géographiques : le rapport à la terre devient en quelque sorte *élémentaire* et ne suffit plus à définir le statut du producteur.

B. De l'ordre agro-économique à la compétition politique

Comme l'écrit Alain Karsenty (1999, p.27), " *L'ordre moderne [...] affecte l'espace à des usages spécialisés avant de l'affecter à des sujets de droit* ". Cette spécialisation a justifié les politiques de sécurisation foncière, supposée à la fois autonomiser le producteur par rapport à ses obligations " traditionnelles " jugées non productives, et garantir son investissement et la maximisation de sa production. Le discours agro-économique sur l'intensification, processus sans cesse inachevé, a progressivement enfermé le produc-

teur dans un champ de servitudes et de contradictions. Devant assurer à la fois la diversité de sa production, garante de sa sécurité alimentaire, la polyvalence de ses activités, garante de sa sécurité économique, et la pluralité de ses capacités d'échange et de redistribution, garante de sa sécurité sociale, le producteur s'est en permanence trouvé en position décalée par rapport à une logique productiviste qui s'est imposée comme modèle dominant. Or l'intensification n'a jamais eu — sinon de façon très ponctuelle et éphémère — les moyens de son application. Pour des raisons objectives, ce processus a été réduit à sa simple dimension technique dans laquelle le paysan est entré contre nature quand l'espace se refermait et la terre manquait. Bien plus, la logique intensive a précipité la fixation des droits fonciers et amplifié la fragmentation des unités de production, ôtant toute souplesse à la redistribution des terres, entre les générations en particulier, et démultipliant ainsi les sources de conflits.

Certes on peut opposer cette logique intensive à la consommation " minière " des ressources productives qui caractérise les fronts pionniers. Mais l'une et l'autre ont produit les mêmes effets de saturation et de cristallisation foncières, alors que la mutation des marchés (des cultures coloniales d'exportation vers le maraîchage pour l'approvisionnement des villes) redéfinit les conditions de la rente et nécessite une mobilité plus importante des terres. À ce blocage foncier, répondent de nouvelles formes de crispations identitaires ; que ce soit à travers la réactivation de l'autonomie paysanne, ou à travers l'émergence de concepts nationalistes ou " ethnicistes", la " rhétorique s'appuie sur une idéologie de l'appartenance au terroir, érigé en référent territorial ultime, et sur la survalorisation du droit du premier occupant " (Janin, 2000, p. 793) et sur l'enfermement des producteurs dans un statut univoque.

C'est à ce stade de la réflexion qu'il faut replacer le producteur dans le champ de la compétition politique. Dans le cadre du multipartisme et des dérives clientélistes d'un pouvoir souvent vidé d'une capacité hégémonique d'intervention, le lien à la terre prend une nouvelle dimension. Soit il sert à limiter l'horizon des populations paysannes aux confins du terroir et aux seules activités agricoles, pour des raisons de sécurité multiple comme dans le cas très particulier du Rwanda et du Burundi. Soit il a pour objectif d'identifier et de circonscrire les agriculteurs - électeurs et de recomposer la base de la conquête du pouvoir : au Kenya, les conflits ethniques, qui sont d'abord des conflits fonciers instrumentalisés par le pouvoir, entraînent d'importants déplacements de population et une uniformisation " ethnique " des

circonscriptions électorales ; en Côte d'Ivoire, ces conflits sont " associés à la polémique sur " l'ivoirité " et à l'idéologie incontestablement xénophobe véhiculée par le pouvoir en place " (Chauveau, 2000, p. 96). La compétition politique prend le relais de la logique agro-économique dans la redéfinition du rapport entre le producteur et la terre, dans la continuité des vastes mouvements de colonisation agraire et d'appropriation foncière qui ont marqué l'histoire rurale de l'Afrique. La fonction de producteur se trouve sinon diluée du moins subordonnée à une fonction politique dont la finalité lui échappe en partie. Comme l'écrivent Philippe Lavigne Delville et Jean Pierre Chauveau (Lavigne Delville, 1998, p. 729) : " *Le mode de traitement actuel des questions foncières par l'État et les élites politico-administratives apparaît largement déterminé par d'autres enjeux que le développement économique et social du monde rural, enjeux directement liés aux trajectoires de l'État en Afrique... "*

C. L'exercice foncier ou le temps de la négociation

" *La construction d'un espace public, au sens d'Habermas, écrit Jean-Pierre Olivier de Sardan (1999, p. 139), n'est pas seulement un enjeu national lié aux processus d'édification de l'État en Afrique, c'est aussi un enjeu local, important au niveau des villages et des bourgs... "* On trouve cette question de l'espace public en filigrane des études sur les nouvelles formes d'organisation paysanne, de gestion des terroirs et de gouvernance. Elle transparait dans les débats ouverts sur la question foncière et les modes d'accès aux ressources qui en dépendent. Elle est une des conséquences directes du retour au pluralisme qui se voudrait démocratique et de la réactivation de la critique du pouvoir. On peut reprendre la question telle qu'elle est posée par François Grignon (1998, p. 16) prenant acte à propos du Kenya de la profondeur de l'enracinement social, et surtout rural, de l'espace public : " *Dans le langage de Jurgen Habermas, une 'sphère bourgeoise' serait en voie de constitution. Mais celle-ci est-elle isolée et limitée aux populations urbaines ou a-t-elle pénétré les terroirs ? "*

À propos du Niger, Jean-Pierre Olivier de Sardan constate que chefferies et projets, qui sont les deux institutions les plus apparentes, " *ne constituent pas des facteurs favorables à l'émergence d'un 'espace public local' "* (ibid., p. 166). Il faut cependant reconnaître que, de plus en plus, du fait de la démultiplication des normes foncières et des politiques de décentralisation, l'ac-

d'intérêt collectif, etc. — complexifie plus qu'elle unifie l'environnement de la production.

Certes les terroirs n'ont pas disparu, même si beaucoup ont perdu de leur cohésion ; de leurs caractéristiques propres dépendent toujours la nature et la valorisation des investissements consentis par les producteurs. On pourrait même dire que le terroir retrouve son sens social à savoir qu'il matérialiserait, dans sa diversité combinatoire, l'invention et la reproduction naturelles de la société dans et par son rapport à l'espace. Complexité et sa diversité seraient ainsi la signature d'une société locale qui mobiliserait ses capacités d'innovation, indissociables des particularités de son environnement matériel, pour produire un nouvel espace social (Charlery de la Masselière, 1999). Tel pouvait être la nature des terroirs villageois, dans l'intimité de l'échelle locale, avant que la colonisation et l'État ne leur imposent une logique territoriale investie, de l'extérieur, par un projet de domination et de tutelle. Cependant les terroirs se redéfinissent aujourd'hui à la croisée de multiples trajectoires, dont l'amplitude spatiale mais aussi sociale transgresse les échelles géographiques. L'innovation sociale qu'un tel mouvement produit ou accompagne, appelle nécessairement de nouvelles catégorisations, encore en gestation. Toute tentative de repli identitaire sur des références anciennes associant de façon univoque un lieu (terroir ou pays) et une catégorie sociale (ethnie, " premier occupant ", autochtone, paysan, etc.) est porteuse d'une violence dont on a déjà ici ou là mesuré les effets destructeurs.

III - UNE UTOPIE TERRITORIALE ?

Le libéralisme contemporain imposerait un nouveau " jeu territorial " à l'échelle mondiale, l'accumulation et le profit se fondant sur la séparation des espaces en fonction de leur niveau de compétitivité territoriale, qui traduirait leur capacité à produire du développement. Cela supposerait une certaine flexibilité des territoires, caractéristique apparemment paradoxale. En fait, on se trouverait ici à la jonction de deux concepts qu'opposait autrefois l'analyse spatiale : le " champ " et le territoire, ou l'aire continue et l'aire de mouvement. La surface définie par un *champ* est fonction de la nature du mouvement, de son intensité et de sa dynamique spatiale propre. Rapporté aux mutations des sociétés et des espaces ruraux, il correspondrait à l'enchevêtrement des aires de mobilités multiples, aires sans cesse remaniées en fonction des projets individuels et collectifs. Le *territoire* par contre est une aire continue de proximité, délimitée

voire prédéfinie ; il fixe un cadre strict et hiérarchisé à la circulation des personnes, à leur mode d'identification, à la mobilisation des ressources, en fonction d'un projet collectif souvent national. L'utopie territoriale moderniste fait l'hypothèse que les trajectoires plurielles, à travers un jeu négocié du pouvoir, peuvent s'unir à un moment donné et sur un espace donné pour valoriser l'ensemble des ressources, qu'elles soient naturelles, techniques, culturelles, etc. Cette conception renouvelée de la construction des territoires est-elle en mesure à la fois de donner du sens à la complexité des situations et de répondre à la crise des paysanneries africaines ?

A. Le grand enfermement

Faut-il rappeler que le territoire est l'expression tout autant de la souveraineté, de la *maîtrise* (au sens de " maître ") et de la domination que de la façon dont les sociétés, locales, ou les individus s'approprient leur espace de vie ? La réflexion se heurte à cette ambiguïté. On peut lire l'histoire des sociétés agraires africaines au cours du XX^e siècle à travers un processus de territorialisation qui va progressivement les enfermer dans les limites strictes d'unités de production soumises aux orientations du projet colonial puis de la construction nationale. Le partage élémentaire de l'espace comme son affectation à des fonctions spécifiques marque le poids de la tutelle sur les dynamiques endogènes. Réduits idéologiquement à leur fonction de producteurs, de plus en plus spécialisés dans leur activité agricole, contraints dans leur rapport à l'espace, soumis à des hiérarches urbains ou ruraux, les petits paysans ont été la pierre angulaire, bien enchâssée, de la construction de l'État. Certes, ce processus d'unification est resté inachevé, démultipliant en retour les hétérogénéités, " *d'autres modalités de relations sociales [...] ont été préservées pendant que ne prenaient pas les caractères exclusif et exhaustif du territoire.* " (Retailé, 2000, p. 207); mais le principe territorial demeure : c'est celui de l'enfermement où la territorialité du petit producteur a servi de fer de lance de la construction nationale. C'est selon ce même principe que fut " inventée " la paysannerie française (Hervieu, 2001).

" Vers la fin de l'État forestier ? "; " La fin des territoires nationaux ? "; " La fin d'un système économique-politique ? "; des titres d'articles posent directement ou indirectement la question de l'avenir du territoire dans sa référence à l'État. " *D'autres acteurs sont apparus ; ils sont dominants et n'ont pas le 'territoire' comme support. Il faut en prendre la mesure* " (Retailé, 2000, p. 208). L'État n'a pas abandonné ses objec-

tifs territoriaux, à travers l'affectation de ce qu'il reste des domaines nationaux mais aussi et surtout dans de nouvelles techniques d'enfermement identitaire des populations rurales à l'intérieur de circonscriptions électorales ou des terroirs. Par ailleurs, de façon indirecte, par les politiques de décentralisation entre autres, les élites au pouvoir cherchent à garder le contrôle des dynamiques locales, même les dynamiques transfrontalières qui, apparemment, érodent les prérogatives étatiques (Bennafla, 1999). En ce sens, l'hypothèse selon laquelle les mouvements actuels affectant l'espace rural ne peuvent trouver de sens, au regard du développement, que dans une nouvelle construction territoriale, prend le risque de légitimer de nouvelles logiques de domination. Les paysanneries, qui par réaction avaient démultiplié les stratégies de type centrifuge, sont ici appelées à se recentrer sur des territoires fermés. A-t-on mesuré les conséquences sociales et économiques d'un tel renversement ? Si, face à un certain désengagement de l'État, les initiatives locales se trouvent revalorisées, elles sont trop hétérogènes, trop contradictoires et trop fragiles pour s'imposer comme une réelle alternative dans le jeu des pouvoirs. *" S'en tenir au territoire, à la surface découpée, c'est manquer de souplesse et d'invention dans l'analyse ; c'est surtout rater l'évolution des sociétés "* (Retailé, *ibid.*).

B. La vraie-fausse modernité des territoires

Comme on le voit, la notion de territoire est une notion ancienne même si elle semble aujourd'hui renouvelée par l'idée que le territoire est un construit social. Sa modernité toutefois se décline en terme de " territorialités " : J'ai moi-même parlé de " territorialités multiples et conflictuelles " comme réponses paysannes à la crise des campagnes (Charlery de la Masselière, 1999), en insistant cependant sur l'incertitude de la construction territoriale. Le concept de " territorialité " offre sans doute plus de souplesse à l'analyse, puisqu'il témoigne d'un mouvement plus que d'une situation établie, et peut intégrer le caractère temporaire du phénomène, s'appliquer aussi bien aux logiques sédentaires qu'aux logiques circulatoires, et prendre en compte des itinéraires qui se superposent ou s'entrecroisent. On voit bien que l'on décrit ainsi la diversité des trajectoires qui redessinent le monde rural africain, mais tout se ramène-t-il *in fine* au territoire ? Dans un contexte de précarité, qui est celui des sociétés rurales, n'est-ce pas l'improbabilité des situations, la variabilité des limites sans cesse redéfinies ou repoussées, la plasticité des réseaux, l'instabilité des pouvoirs soumis à la critique, la dérive des identités, l'accélération des mobilités, etc. qui

finissent par " faire système " plus que territoire ? Celui-ci se rapporte évidemment à la question de la gestion des ressources, de leur valorisation, et donc à celle de l'accumulation. Mais selon la place que tiennent aujourd'hui les pays africains dans l'économie mondiale, et la place des producteurs agricoles dans les sociétés nationales, ne s'agit-il pas d'un leurre ? Les dysfonctionnements sociaux, économiques et politiques enregistrés dans la mise en application des modèles étrangers ont sanctionné cette orientation. Le caractère hétérodoxe des processus de libéralisation, qui oscillent entre ouverture totale des marchés et l'application très inégale de mesures de régulation, porte en lui la continuité d'un mode de développement fondé sur le rejet de la majorité dans l'exclusion. *" La logique même qui renferme les fondements territoriaux du modèle libéral présente autant de contradictions que la dimension économique du dit modèle. Par conséquent les contradictions socioterritoriales affleurent plus que jamais sous la surface et la superficialité de la modernité excluante, et mettent ses limites en évidence "* (Hieraux-Nicolas, 1999, p. 119).

S'il paraît difficile et non pertinent de rejeter la concurrence territoriale en tant que telle, il faut prendre la mesure des effets de *distance*, sociale et géographique, par lesquels elle structure ou détruit les règles de solidarité dont les meilleures études de géographie tropicale rurale ont, *" pendant les années de prime indépendance "* nous rappelle Denis Retailé (1999, p. 209), fait la mesure de leur analyse du milieu rural africain.

C. La logique du pied-à-terre

Les acteurs en milieu rural — pour prendre un terme plus anodin que celui de paysan et dégager la réflexion d'un schéma interprétatif trop univoque — sont, dans leur relation à l'espace, au cœur d'une intime contradiction. D'un côté, leurs solidarités traditionnelles mais aussi leur positionnement dans des hiérarchies et des fonctions héritées de modèles anciens les enferment dans un réseau de contraintes peu propices à l'innovation. Or, d'un autre côté, celle-ci est requise dans un contexte de crise et de précarité pour produire de nouvelles combinaisons favorables au changement social. L'innovation suppose un *" décloisonnement [qui] rend les relations sociales plus nombreuses et intensifie l'interaction sociale "* (Vuarin, 1997, p. 22). On se trouve donc dans une logique de l'entre-deux (*straddling* en anglais), voire de l'entre-soi, génératrice de conflits ou de nouvelle coopération. Ceci traduit aussi bien la permanence de logiques commu-

cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ? Montpellier, Département Systèmes agraires du CIRAD, 252 p. (coll. Documents Systèmes agraires, n° 12).

OLIVIER de SARDAN, J.-P. (1999).- L'espace public introuvable des chefs et projets dans les villages nigériens. *Revue Tiers Monde*, t.XI, n° 157, janvier

PÉLISSIER, P. (1995).- Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages. In : BLANC-PAMARD, C. ; CAMBREZY, L. (Coord.)- *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM Éditions, pp. 19-34.

PÉLISSIER, P. (1997).- L'évolution des sociétés paysannes au temps de l'AOF. In : BECKER, Ch. ; MBAYE, S. ; THIOUB, I.- *AOF: réalités et héri-*

tages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial 1895-1960, Tome 2, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, pp. 675-681.

RETAILLÉ, D. (2000).- Afrique : le territoire entre identité et développement. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 211, juillet- septembre , pp. 191-211.

TULET J.- Ch. ; CHARLERY, B. ; BART, Fr. ; PILLEBOUE, J. (Dir.) (1994).- *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*. Paris, Karthala, 368 p.

VUARIN, R. (1997).- Un siècle d'individu, de communauté et d'État. Une lecture sociologique : Durkheim, Dumont, Maffesoli, Elias. In : MARIE, A. (Éd.)- *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, pp. 19-52.

Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE, Professeur de Géographie, spécialisé en Afrique, développement et sociétés rurales à l'université de Toulouse-Le Mirail, membre de l'UMR Dynamiques rurales, directeur du DEA ESSOR (Espaces, sociétés rurales et logiques économiques), est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique de l'Est : en collaboration avec F. BART et B. CALAS, *Caféicultures d'Afrique orientale, Territoires, enjeux et politiques*. Paris, Karthala-IFRA, 1998 ; en collaboration avec J. Ch. TULET, F. BART et J. PILLEBOUE, *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*. Paris, Karthala, 1994.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

PAYSANNERIES D'AFRIQUE NOIRE. ENTRE TERRE, TERROIR ET TERRITOIRE

par Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE

En Afrique noire, l'émergence d'une paysannerie s'est inscrite dans un processus de modernisation et de territorialisation de l'agriculture, en même temps que se construisait l'État. La libéralisation du secteur et la privatisation des structures d'encadrement, mais aussi l'irruption des dynamiques urbaines au cœur même des campagnes remettent en cause les rapports établis entre les individus, les sociétés et l'espace. L'espace rural est devenu un espace public, enjeu de stratégies sociales, politiques et économiques contradictoires dans lesquelles se dilue l'identité paysanne. Se pose la question d'une nouvelle synthèse sociale et spatiale par laquelle les anciennes paysanneries pourraient développer leur nécessaire complexité.

Mots clés : Afrique, paysan, sociétés rurales, système foncier, terroir, territoire.

SUB-SAHARAN AFRICA'S PEASANTRIES: LAND, TERROIR, TERRITORY

by Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE

In sub-saharan Africa, the coming-up of a "peasantry" took part in a modernisation and territorialisation process of the agriculture, as, at the same time, the State was built. The agricultural liberalisation and the privatisation of the management system, as well as the development of urban dynamics into the rural areas, strongly change the established relations between one person or large groups and their land. The rural area has become a public area, as a contested arena for developing, often contradictory rationale, social, political and economical strategies. In that game, the peasant identity is getting more fluid. There is the question of a new social and spatial synthesis which could make the complexity of former peasantries a chance for Africa.

Keywords : Africa, Peasant, Rural societies, Land tenure, Terroir, Territory.